

TROUSSEAU

Pour l'EPS :

- 1 tenue de sport (short et survêtement)
- 1 paire de tennis adaptée à l'extérieur et l'intérieur
- 1 serviette et nécessaire de douche
- 1 gourde (possibilité d'achat d'une gourde à 5 € au profit de l'association sportive)

- 1 blouse blanche en coton sauf pour les élèves des filières professionnelles (dotation du Conseil Régional)
- 1 cadenas obligatoire pour tous les élèves de Seconde (pour le casier)

En plus, pour tous les élèves (pour les élèves de 2^{nde} voir modèle indiqué sur la liste de fournitures) :

- Une calculatrice

En plus, dans le cas d'un élève interne :

- draps, couvertures ou couette, oreiller et taie (lit en 90)
- 1 paire de pantoufles obligatoire pour le dortoir
- 2 cadenas obligatoires

Le linge personnel est laissé à l'appréciation des parents.

L'équipement professionnel (chaussures de sécurité, bottes de sécurité, gants de sécurité, vêtement de travail, blouse, outillage ...) est fourni à la rentrée par la Région pour les classes de Seconde Professionnelle. Les manuels scolaires sont prêtés par la Région pour toutes les classes.

CARTE JEUNE REGION :

Cette carte est **obligatoire** pour la distribution des manuels, des équipements, de l'ordinateur ainsi que pour accéder au self. Elle aide aussi à l'achat d'une licence sportive (UNSS) et à la lecture de loisirs. L'obtention de la carte est soumise à la validation par l'établissement de l'inscription administrative de l'élève. Cette carte est à conserver d'une année sur l'autre (délivrance d'un autocollant permettant de l'actualiser).

Demander la carte au plus tôt (dès le 7 juin) et de préférence avant le 14 juillet 2022 sur le site : www.cartejeune.laregion.fr rubrique « demander sa Carte Jeune Région » (attention : des pièces justificatives sont à fournir).